

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX A L'ENTREE EN MASTER

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

~

LE PARCOURS Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT Formation Initiale / Formation Continue

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et suivants et D. 612-36-2 et suivants

- Vu le décret n° 2024-149 du 27 février 2024 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master - Vu le décret n° 2023-179 du 15 mars 2023 relatif à la procédure d'admission en première année des formations conduisant au diplôme national de master

- Vu l'arrêté du 27 février 2024 modifiant l'arrêté du 20 février 2023 pris pour l'application des articles D. 612-36-2 et D. 612-36-2-1 du code de l'éducation établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidatures su la plateforme dématérialisée;

- Vu l'arrêté du 27 février 2024 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national d

master au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

- Vu les statuts de l'université de Poitiers
- Vu la délibération n°CA-22-12-2023-19a du Conseil d'Administration du 22 décembre 2023 relative aux capacités accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisa au diplôme national de Master pour l'année 2024-2025 ;
 - Vu la délibération n°CA-22-12-2023-19b du Conseil d'Administration du 22 décembre 2023 relative aux attendus recrutement en master 1 pour l'année 2024-2025

- Vu la délibération n°CA-22-12-2023-19c du Conseil d'Administration du 22 décembre 2023 relative aux critères généraux d'examen des candidatures en master 1 pour l'année
- Vu la délibération n°CA-22-12-2023-19d du Conseil d'Administration du 22 décembre 2023 relative aux principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement en master 1 pour l'année 2024-2025
- Vu la délibération n°CA-22-12-2023-19e du Conseil d'Administration du 22 décembre 2023 relative aux modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle

conduisant au diplôme national de Master pour l'année 2024-2025

- Vu la délibération n°CA-02-02-2024 du Conseil d'Administration du 02 février 2024 relative aux capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 pour l'année universita 2024-2025;

Vu les propositions de M.

Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

ARRÊTE

Article 1:

La Commission de recrutement à l'entrée de cycle master (M1), est composée pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Nom	Prénom	Qualité
BILLARD	Henri	MCF - Enseignant
LE BIHAN-COLLERAN	Christèle	MCF - Responsable du parcours
PEYROL-KLEIBER	Elodie	MCF - Responsable de la mention

Article 2:

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3:

Le Directeur Général des Services et M.

Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 25 Mars 2024

Pour la Présidente de l'université de et par délégation

la vice-présidente Forr Noëlle DUPOR La Présidente de l'Université Virginie LAVAL